



Habitants
17 475 415

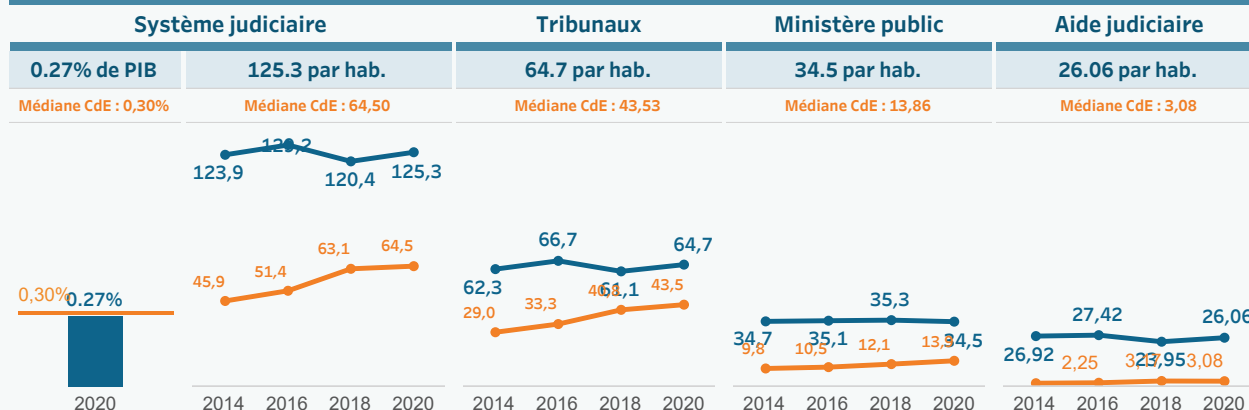


PIB
45 900 €
Médiane CdE 20 301 €



Salaire moyen brut annuel
62 700 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté



Budget : En 2020, les Pays-Bas ont consacré 2 189 797 000 € au système judiciaire, soit 126,3 € par habitant, ce qui est bien supérieur à la médiane CdE. Les budgets alloués aux tribunaux, aux services du ministère public et à l'aide judiciaire sont restés assez stables sur la période. En 2020, 52% ont été consacrés aux tribunaux, 21% au ministère public et 28% à l'aide judiciaire. Par rapport aux autres Etats, les Pays-Bas dédient un pourcentage relativement plus élevé du budget des tribunaux aux salaires (79%) et à l'informatisation (11%). Malgré cela, l'indice TIC de 3,0 est bien inférieur à la médiane CdE.

Nombre de tribunaux

Après la réforme de la carte judiciaire mise en œuvre en 2013, les Pays-Bas sont l'État qui compte le plus faible nombre de tribunaux par habitant. C'est aussi l'État qui compte le nombre le plus élevé de juges par tribunal.

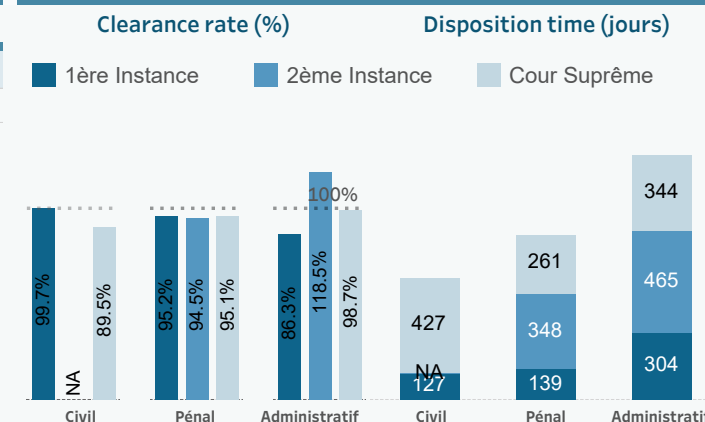
Evaluation de la qualité

Les Pays-Bas ont mis en place un système d'évaluation et d'amélioration de la qualité tant dans les tribunaux que dans les services du ministère public. Dans les tribunaux, la qualité est évaluée par des examens par les pairs, des enquêtes de satisfaction des usagers et des mesures statistiques. Dans les services du ministère public, des études annuelles visant à améliorer la qualité du service sont menées. En outre, les juges eux-mêmes ont élaboré certaines « normes professionnelles » qu'ils doivent respecter pour garantir la qualité de leur activité.

Aide judiciaire

Les Pays-Bas sont l'un des pays dont le budget d'aide judiciaire par habitant est le plus élevé, et le nombre d'affaires par habitant bénéficiant d'une aide judiciaire est bien supérieur à la médiane du CdE. Le montant du budget par affaire est également élevé. Pour améliorer encore l'accès à la justice, une mise en œuvre progressive d'un nouveau système d'aide judiciaire et un projet pilote de médiation dans les affaires pénales sont actuellement en cours.

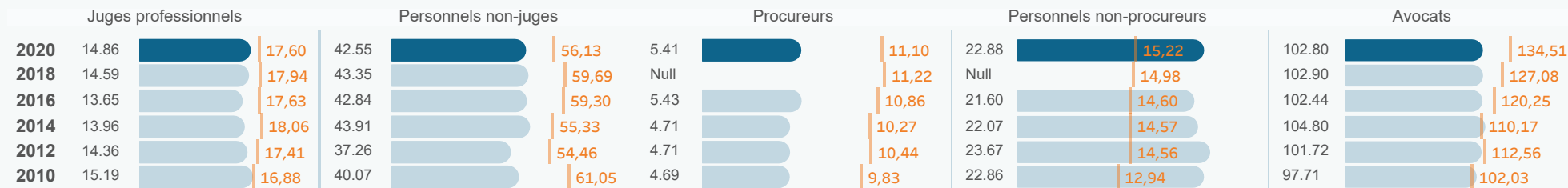
Efficacité



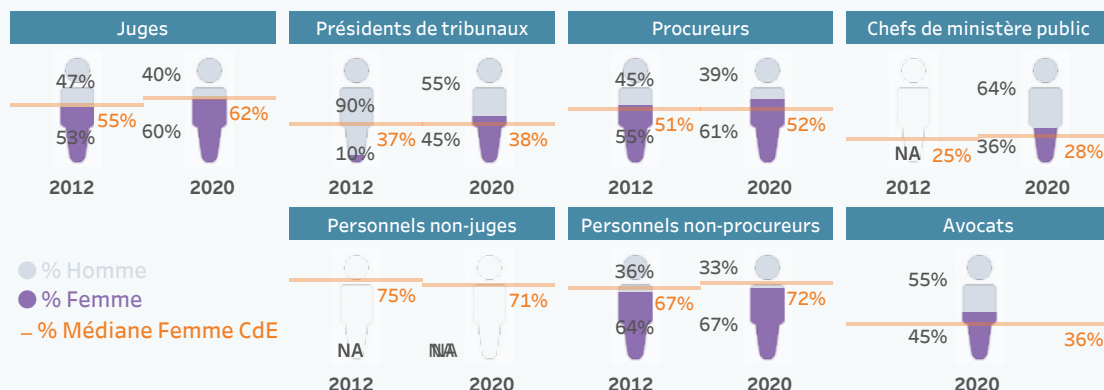
Efficacité : Aux Pays-Bas, les tribunaux ont le DT le plus bas pour les affaires civiles et commerciales contentieuses en 1ère instance, tandis que les DT les plus élevés sont calculés pour les affaires administratives en 2ème instance et les affaires civiles et commerciales contentieuses en 3ème instance. En 2020, l'efficacité des tribunaux a globalement diminué en raison de la pandémie de la COVID-19. Le nombre d'affaires civiles et commerciales contentieuses nouvelles, terminées et pendantes en 1ère instance est bien inférieur à la médiane CdE et il est en constante diminution depuis 2014. En revanche, le nombre d'affaires administratives nouvelles, terminées et pendantes en 1ère instance est supérieur à la médiane CdE, et leur Disposition time a augmenté de 53 % par rapport au cycle précédent, tout en restant inférieur à la médiane CdE. La pandémie de Covid-19 a provoqué une diminution globale du CR accompagnée d'une augmentation du DT.

Ressources humaines (pour 100 000 habitants)

Pays-Bas Médiane CdE



Parité



Salaires bruts absolus

Salaires en début de carrière

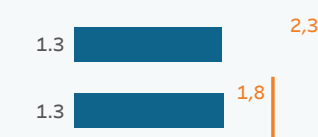


Salaires en fin de carrière



Ratio avec le salaire moyen brut annuel

Salaires en début de carrière

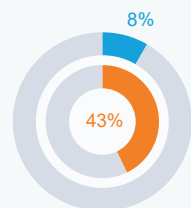


Salaires en fin de carrière

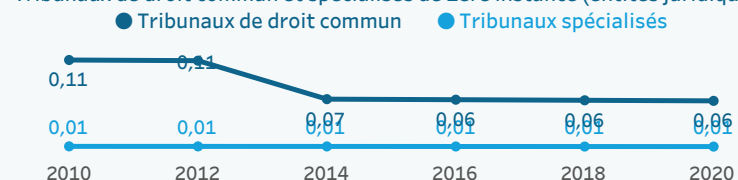


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

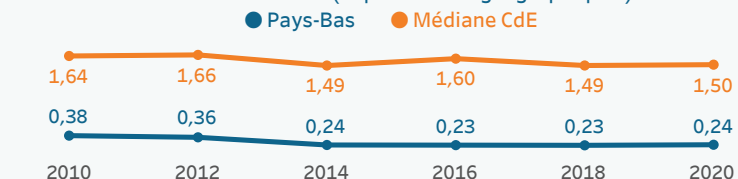
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



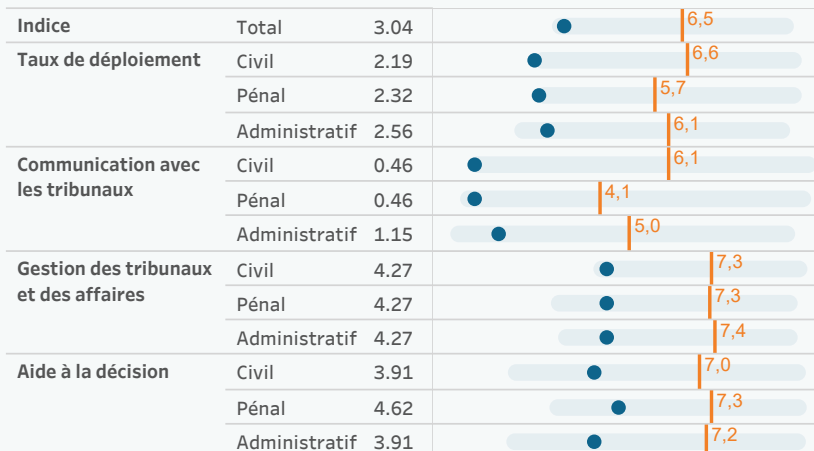
Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)



Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

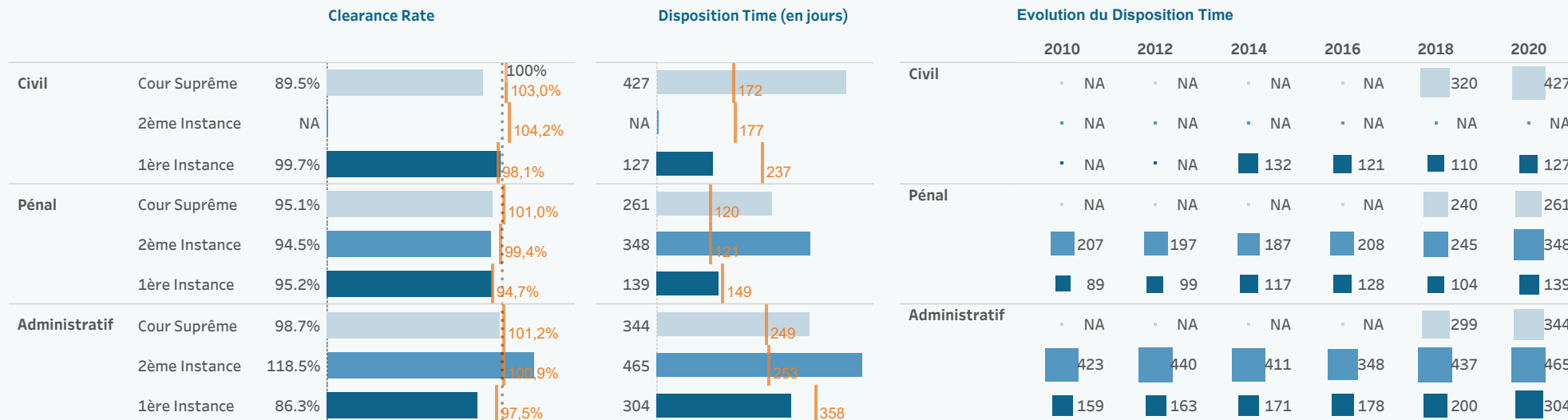
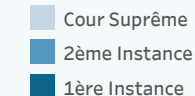
Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

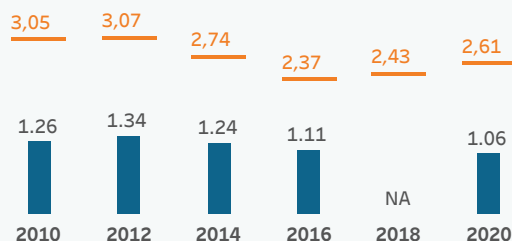
La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

Instance

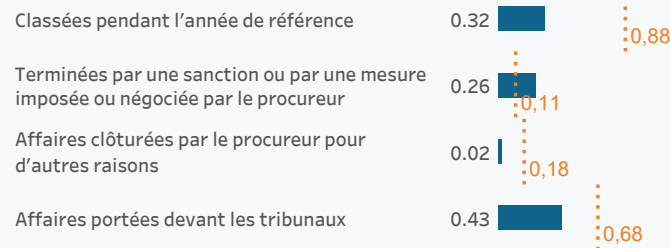


Ministère public

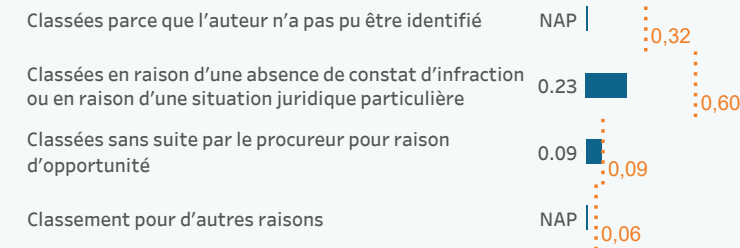
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

www.wetten.nl www.rijksoverheid.nl/wetten-en-regelingen

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

www.uitspraken.rechtspraak.nl

3 - Informations sur le système judiciaire

www.rechtspraak.nl
<https://www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/rechtspraak-en-gesch..>